



FRATERNITÉ
DES CONSTABLES
DU CONTRÔLE ROUTIER
DU QUÉBEC



Communiqué 2023-33

22 novembre 2023

Informations diverses

Bonjour à tous,

Problèmes de paie : Lors de notre tournée provinciale nous sommes en mesure de constater qu'il y a de plus en plus d'erreurs liées au système de paie. Non paiement des primes, prélèvement de trop-perçu de façon cavalière suite à une erreur de leur part, lorsque les gens sont en SST ou en assurance-traitement les informations ne se transfèrent pas au MCN, etc. N'attendez pas après l'employeur pour régulariser votre dossier, vous devez nous aviser rapidement pour ne pas que les délais expirent si vous devez faire un grief. Si vous constatez que vous recevez un montant versé en trop svp mettez le de côté car l'employeur va éventuellement revenir le chercher. Certaines modalités de la convention collective s'appliquent pour aller récupérer un trop perçu (articles 46.12 et 46.13) et l'employeur doit les respecter. Vous devriez prendre l'habitude d'effectuer des captures d'écran de votre SAGIR régulièrement pour vous assurez qu'il n'y a pas d'erreur.

Appel au CRPQ : Les agents de St-Jérôme ont intercepté un autobus scolaire pour un excès de vitesse en début de semaine. La conductrice a présenté un permis de conduire de l'Ontario. Elle avait un permis sanctionné au Québec pour des amendes impayés. Suite à l'appel au CRPQ, la dame était « mandat », les policiers sont venus pour procéder à son arrestation et lui signifier une promesse de comparaître. Le véhicule a été saisi. Ceci démontre l'importance d'appeler le CRPQ lors de vos interventions.

Assemblée générale : N'oubliez pas de vous inscrire pour l'assemblée générale de samedi prochain 9 :00.

Merci
Votre exécutif